

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 3 MARS 2014, À 20 H, À LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE SITUÉE AU 1330, CHEMIN ROYAL, SAINT-LAURENT-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

PRÉSENTS : MM. Yves Coulombe, maire
 Sylvain Delisle, conseiller, poste no. 4
 Louis Gosselin, conseiller, poste no. 6
 Julien Milot, conseiller, poste no. 2
 Mmes Josée Pelletier, conseillère, poste no. 1
 Debbie Deslauriers, conseillère, poste no. 5

ABSENT: M. Serge Pouliot, conseiller, poste no. 3

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 février 2014
 4. Rapport des inspecteurs en bâtiments de la M.R.C.
 5. Rapport des membres du conseil
 6. Résolution: Adoption du règlement # 547-14 afin de décréter une tarification par unité pour le déneigement et l'entretien de la rue des Sorciers.
 7. Résolution : Mandat à une firme d'archéologues dans le dossier du Parcours Vitalité.
 8. Résolution: Mandat à la firme Patri-Arch - Chalouperie Godbout
 9. Résolution : Mandat à Picard & Picard - Certificat de localisation - Caserne des pompiers.
 10. Résolution : Nomination d'un conseiller pour le Comité patrimoine de Vision 2020
 11. Résolution : Nomination d'une responsable des questions familiales et aînées
 12. Résolution : Composition et le mandat du comité local PFM/MADA
 13. Résolution : Demande de financement pour la Fête Nationale dans le programme d'assistance financière aux manifestations locales.
 14. Résolution : Quote-part 2014 pour PLUMobile
 15. Résolution : Politique de location de salles et de prêt d'équipement.
 16. Résolution : Autorisation de fosse fermée
 17. Résolution : Appui à la campagne «Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire»
 18. Comptes à payer
 19. Correspondance
 20. Période de questions
 21. Clôture de la séance
-

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée est ouverte à 20 h par Yves Coulombe, maire de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans. Michelle Moisan fait fonction de secrétaire.

**RÉSOLUTION
NO : 513-14**

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **proposé** par Sylvain Delisle, **appuyé** par Debbie Deslauriers et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

**RÉSOLUTION
NO : 514-14**

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 3 FÉVRIER 2014

Il est **proposé** par Julien Milot, **appuyé** par Josée Pelletier et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 février 2014 tel que rédigé.

4. RAPPORT DES INSPECTEURS EN BÂTIMENTS DE LA M.R.C.

Nombre de permis pour le mois de février 2014 : 6
Coût prévu des travaux : 165 700 \$

5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Le maire et les conseillers donnent un compte rendu de leurs dossiers respectifs.

**RÉSOLUTION
NO : 515-14**

6. RÉSOLUTION : ADOPTION DU RÈGLEMENT # 547-14 AFIN DE DÉCRÉTER UNE TARIFICATION PAR UNITÉ POUR LE DÉNEIGEMENT ET L'ENTRETIEN DE LA RUE DES SORCIERS.

ATTENDU que la Municipalité a municipalisé la rue Des Sorciers le 29 août 1996 par le Règlement no. 373 ;

ATTENDU que le déneigement et l'entretien de la rue Des Sorciers sont assurés et défrayés par la Municipalité ;

ATTENDU que les autres rues situées sur le territoire de la Municipalité sont des rues privées ou des rues dont le déneigement est pris en charge par le ministère des Transports du Québec ;

ATTENDU que les propriétaires d'immeubles situés sur la rue Des Sorciers doivent assumer les frais de son déneigement et de son entretien ;

ATTENDU que la Municipalité désire imposer aux immeubles situés sur la rue Des Sorciers une compensation afin de pourvoir aux coûts du déneigement et d'entretien de la rue ;

ATTENDU les articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q. ch. F-2.1) ;

Il est **proposé** par Sylvain Delisle, **appuyé** par Louis Gosselin et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents, que le Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans impose une compensation à l'ensemble des propriétaires des immeubles imposables situés sur la rue Des Sorciers.

Cette compensation, qui sera effective à compter du 1^{er} janvier 2014, vise à défrayer le coût réel du service de déneigement et ou d'entretien de la rue Des

Sorciers qui sera déterminé annuellement par la Municipalité. Le montant de la compensation correspond au coût réel du service de déneigement et ou d'entretien divisé par le nombre d'immeubles situés sur la rue Des Sorciers. La compensation décrétée par le présent règlement sera en conséquence prélevée annuellement de chaque propriétaire d'un immeuble situé sur la rue Des Sorciers qu'il soit construit ou non (sauf exception déjà accordée lors de la municipalisation de la rue).

7. RÉSOLUTION : MANDAT À UNE FIRME D'ARCHÉOLOGUES DANS LE DOSSIER DU PARCOURS VITALITÉ

RETIRÉ.

8. RÉSOLUTION : MANDAT À LA FIRME PATRI-ARCH - DOSSIER CHALOUPERIE GODBOUT

**RÉSOLUTION
NO: 516-14**

Il est **proposé** par Debbie Deslauriers, **appuyé** par Josée Pelletier et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents, de mandater la firme Patri-Arch pour effectuer le carnet de santé de la Chalouperie Godbout au Parc Maritime au coût de 1 700 \$, provenant du budget régulier ou du fonds de contingence au besoin.

9. RÉSOLUTION : MANDAT À PICARD & PICARD CERTIFICAT DE LOCALISATION - CASERNE DE POMPIERS

**RÉSOLUTION
NO : 517-14**

Il est **proposé** par Julien Milot, **appuyé** par Debbie Deslauriers et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer un mandat à la firme d'arpenteurs Picard & Picard afin d'obtenir un certificat de localisation à la Caserne des pompiers, située au 1340, chemin Royal, et d'effectuer le paiement à même les surplus de la Municipalité.

10. RÉSOLUTION : NOMINATION D'UN CONSEILLER POUR LE COMITÉ PATRIMOINE DE VISION 2020

**RÉSOLUTION
NO : 518-14**

Il est **proposé** par Josée Pelletier, **appuyé** par Julien Milot et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents, de nommer monsieur Sylvain Delisle pour siéger sur le Comité patrimoine de Vision 2020.

11. RÉSOLUTION : NOMINATION D'UNE RESPONSABLE DES QUESTIONS FAMILIALES ET AÎNÉES

**RÉSOLUTION
NO : 519-14**

Il est **proposé** par Louis Gosselin, **appuyé** par Josée Pelletier et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans désigne Madame Debbie Deslauriers à titre de « responsable des questions familiales et aînées », afin d'assurer un lien avec la communauté sur toutes les questions familiales et aînées, qu'elle assure la présidence du comité local PFM/MADA et qu'elle assure, au nom du conseil, le bon cheminement du développement et du suivi de la politique familiale et des aînés.

12. RÉSOLUTION : COMPOSITION ET MANDAT DU COMITÉ LOCAL PFM/MADA

**RÉSOLUTION
NO: 520-14**

Attendu la volonté de la municipalité d'élaborer une *Politique familiale municipale* (PFM) intégrant la démarche *Municipalité amie des aînés* (MADA) pour assurer un milieu de vie de qualité aux familles et aux aînés;

Attendu que la municipalité est en période d'élaboration de sa politique familiale et des aînés;

Attendu que le cheminement de la PFM/MADA nécessite la création d'une structure d'élaboration et de suivi;

Attendu que la mise en place d'un comité local est fondamentale au cheminement de la politique familiale et des aînés;

Attendu que la PFM est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention de la municipalité;

Il est **proposé** par Sylvain Delisle, **appuyé** par Debbie Deslauriers et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans procède à la création d'un comité local PFM/MADA sous la responsabilité de l' élu responsable des questions familiales et aînées.

Le comité local PFM/MADA aura pour mandat :

- ⌚ D'assurer l'élaboration de la PFM :
 - En étant à l'écoute des besoins et des attentes de la population;
 - En recommandant des projets porteurs de la préoccupation « famille et aînés ».
- ⌚ De proposer un projet de politique, un plan d'action et les budgets nécessaires au conseil municipal;
- ⌚ D'identifier des mesures de suivi et d'évaluation du plan d'action afin d'en assurer la continuité et la pérennité;
- ⌚ D'assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la PFM;
- ⌚ D'assister le conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur la PFM;
- ⌚ Grâce à son expertise, de jouer un rôle consultatif et de vigilance;
- ⌚ D'identifier des stratégies pour inciter les entreprises et les organismes de la municipalité à collaborer à l'élaboration et à l'implantation de la politique et du plan d'action;
- ⌚ De sensibiliser les décideurs à l'importance des familles et des aînés dans tout processus de décision, et ce quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social ou culturel).

**RÉSOLUTION
NO : 521-14**

13. RÉSOLUTION : DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LA FÊTE NATIONALE DANS LE PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX MANIFESTATIONS LOCALES

Il est **proposé** par Sylvain Delisle, **appuyé** par Louis Gosselin et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité s'inscrive au Programme d'assistance financière pour la Fête Nationale du 24 juin 2014 et de mandater Michelle Moisan, directrice générale/secrétaire-trésorière pour signer les documents nécessaires.

**RÉSOLUTION
NO : 522-14**

14. RÉSOLUTION : QUOTE-PART 2014 POUR PLUMOBILE - ORGANISATEUR DE DÉPLACEMENTS

Attendu que les articles modifiés 467.11 à 467.14 de la Loi sur les Cités et Villes et les articles modifiés 536 à 539 du Code municipal autorisent plus particulièrement les municipalités ou villes à procéder par résolution plutôt que par règlement, pour l'approbation des plans de transport, des budgets, la modification des tarifs et des horaires du service;

Attendu que la MRC de La Côte-de-Beaupré est l'organisme mandataire de PLUMobile – Organisateur de déplacements pour assumer la responsabilité morale quant à l'encaissement des subventions et de la redistribution des montants perçus pour la continuité du service;

Attendu que PLUMobile – Organisateur de déplacements est un organisme légalement constitué, responsable de la gestion du service de transport collectif

et adapté;

Attendu que le conseil municipal accepte et approuve le tarif de 3,75 \$ pour les usagers circulant à l'intérieur de la MRC, de 4,50 \$ pour les usagers circulant à l'extérieur de la MRC, 100\$ pour un laissez-passer mensuel adulte, 70 \$ pour un laissez-passer mensuel aîné ou étudiant;

Attendu que la quote-part de la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans a été établie à 6 753,25 \$ représentant 4,25 \$ par habitant pour l'année 2014;

Attendu que le 4,25 \$ de la quote-part inclut le transport collectif dans toutes les municipalités participantes;

Attendu que la quote-part de la Municipalité est conditionnelle à la participation financière du ministère des Transports au transport collectif et adapté;

En conséquence, il est **proposé par** Debbie Deslauriers, **appuyé par** Julien Milot et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans accepte de payer la quote-part pour l'année 2014, soit une somme de **6 753,25 \$** à PLUMobile – Organisateur de déplacements.

15. RÉOLUTION : POLITIQUE DE LOCATION DE SALLES ET DE PRÊT D'ÉQUIPEMENT

L'adoption de la politique est remise au mois d'avril.

16. RÉOLUTION : AUTORISATION POUR INSTALLATION D'UNE FOSSE FERMÉE POUR LE 1414 CHEMIN ROYAL

RÉSOLUTION NO : 523-14

Attendu que la Municipalité disposera d'un égout municipale à partir de 2016

Il est **proposé** par Julien Milot, **appuyé** par Josée Pelletier et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser mesdames Claude Dombrowki et Christine Beaulier de faire installer un fosse étanche sur le site des *3Poules à l'Île - Atelier d'artiste* à titre temporaire. De plus, elles devront obligatoirement brancher l'établissement au réseau municipal dès que celui-ci sera en fonction.

17. RÉOLUTION : APPUI À LA CAMPAGNE «JE TIENS À MA COMMUNAUTÉ, JE SOUTIENS LE COMMUNAUTAIRE»

RÉSOLUTION NO : 524-14

Attendu que notre organisation désire appuyer les organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux dans le cadre de la campagne «Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire» ;

Attendu que les organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux revendiquent un meilleur soutien pour réaliser la mission pour laquelle ils ont été créés;

Attendu que les organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux sont indispensables au maintien du tissu social québécois et qu'ils constituent des lieux privilégiés que se donnent les communautés pour apporter des réponses à leurs besoins ;

Attendu que notre organisation reconnaît l'apport positif des organismes de notre milieu ;

Attendu notre volonté que le gouvernement s'engage en faveur des organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux;

En conséquence, Il est **proposé** par Sylvain Delisle, **appuyé** par Julien Milot et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans appuie les deux demandes des organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux dans le cadre de la campagne «Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire», soit:

- ⌚ Un financement à la mission adéquat;
- ⌚ Un programme national de financement qui assure leur pérennité.

18. COMPTES À PAYER

**RÉSOLUTION
NO : 525-14**

Il est **proposé** par Julien Milot, **appuyé** par Sylvain Delisle et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents,, que le conseil autorise le paiement des comptes à payer totalisant **131 445,30 \$** pour le mois de février et que le maire ou le pro-maire ainsi que la directrice générale/s secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

Certificat du secrétaire

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans possède en ce jour les crédits suffisants permettant de payer les effets décrits à la résolution numéro 525-14.

Michelle Moisan
Directrice générale /secrétaire-trésorière

19. CORRESPONDANCE

- MMQ- Ristourne
- Défi Santé (sera faite le mois prochain)

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil répond aux questions des personnes présentes à la séance.

**RÉSOLUTION
NO : 526-14**

21. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est **proposé** par Julien Milot, **appuyé** par Louis Gosselin et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 21 h 15.

MICHELLE MOISAN
DIRECTRICE GÉNÉRALE
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

YVES COULOMBE
MAIRE

